



Commune de Rully  
5 Place de la Mairie  
71150 RULLY

## ARRÊTÉ DU MAIRE V77/2025

Portant sur interdiction de circulation

**Le Maire de la commune de RULLY,**

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la demande de l'entreprise GUINOT TP en date du 24/07/2025 concernant des travaux de réfection de voirie dans le prolongement de la rue des Buis – 71150 RULLY,  
**Considérant** que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, rue des Buis – 71150 RULLY.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Les travaux auront lieu le 31 juillet 2025 pour une journée.

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits dans le prolongement de la rue des Buis - 71150 RULLY pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 3 :** La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone de travaux.

**ARTICLE 4 :** Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 6 :** Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY  
Le 24 juillet 2025

L'adjoint délégué,  
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.